



Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 25 Juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin, le conseil municipal de la commune de COMBLES-EN-BARROIS, conformément à la convocation qui lui a été adressée, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Benoît HUMBERT, Maire.

Etaient présents : Benoît HUMBERT, Alain BODET, Stéphane DEVAUX, MICHEL Fabrice, THOMAS Brigitte, BOUARROUDJ Quentin, REUMONT Floriane, GROSJEAN Florine, WOJCIK Éric, CHAOMLEFFEL Marie, Gerard MERCURIALI, SORIANO Remi, Fabrice Jean MICHEL.

Etaient excusés : Madame DEPREZ Amelie donnant procuration à Monsieur Gerard MERCURIALI, Madame Valérie OCHS donnant procuration à Monsieur Fabrice Jean MICHEL.

Etaient absents :

Secrétaire de séance : GROSJEAN Florine

→ Délibération DE2026_42- Tarif des NAP année scolaire 2026/2027

Le conseil municipal décide de maintenir la participation à 4 €/enfant/semaine pour les NAP Nouvelles Activités Périscolaires au cours de l'année scolaire 2026/2027 soit :

Il est décidé une division de de la 5^{ème} période en 2 périodes afin de bénéficier d'un étalement sur la facturation.

1^{ère} période : du 1^{er} septembre au 17 octobre 2026 : 7 semaines : 28 €

2^{nde} période : du 02 novembre au 18 décembre 2026 : 7 semaines : 28 €

3^{ème} période : du 04 janvier au 19 février 2027 : 7 semaines : 28 €

4^{ème} période : du 08 mars au 16 avril 2027 : 6 semaines : 24 €

5^{ème} période : du 03 mai au 04 juin 2027 : 5 semaines : 20 €

6^{ème} période : du 07 juin au 02 juillet 2027 : 5 semaines : 20 €

❖ Cantine Garderie

Le conseil municipal a fait un point sur le tarif de la cantine qui est de 5.50 € et celui de la garderie qui est de 0.60 € / demi-heure.

Pour le moment le repas de cantine nous est facturé à 5.22 € par l'accueil des Jeunes.

Monsieur le Maire doit voir le président de cette association pour signer la convention et revoir les tarifs facturés à partir de septembre.

Le conseil municipal devra délibérer en septembre pour le tarif de cantine.

❖ Centre Aéré

Suite à la rencontre entre Monsieur le Maire, la ligue de l'enseignement et la Commune de Fains - Véel, les enfants de la Commune pourront accéder au centre aéré de Fains-Véel dans les mêmes conditions que les enfants de Fains-Véel, durant toutes les périodes de vacances de l'année scolaire 2026/2027.

Le budget pour Combles-en-Barrois pour 2025 à était de 3 380.30 €

À ce jour : Fin d'inscription le 26/06/2026.

0 enfants de Combles-en-Barrois inscrits au 25/06/2026.

→ **Délibération DE2026_43- Création d'une zone d'activité économique**

Le garage Consentino souhaitant se délocaliser dans une zone plus grande pour son expansion.

Après consultation des différentes parcelles disponibles à la vente, les parcelles AC40 et AC41 semblent convenir, zone Le Tahon.

Par conséquent, le conseil délibère pour demander le classement en zone d'activité économique AUx des parcelles, AC40 et AC41 pour une surface de 0.60 HA.

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 17 Septembre 2026

Le secrétaire de séance



Le Maire

